



Les règles applicables à tous types de chantiers réalisés en cœur de Parc national

- 1- **Les travaux ne doivent pas entraîner de destruction d'espèces indigènes dans les espaces situés en dehors de l'emprise de l'ouvrage habituellement entretenue** (sauf autorisation spéciale dérogatoire). L'intervention sur les espèces indigènes sera limitée au strict nécessaire (notamment motifs de sécurité).
- 2- **Aucun nouvel accès ne doit être créé.**
- 3- **Les dispositions devront être prises pour prévenir toute pollution résultant des chantiers, dès leur démarrage** : notamment écoulement de laitance de mortier, agrégats dans les cours d'eau, dépôts d'huile des engins, nettoyage divers conduisant à l'évacuation de matériaux et de substances dans le milieu naturel. Un dispositif absorbant (huiles et hydrocarbures) doit être présent en tout temps et à proximité des engins. Toutes les précautions doivent également être prises pour s'assurer que les matériaux et matériels stockés ne soient pas emportés par le vent, ni par des écoulements d'eau pluviale ou de rivières en crues.
- 4- **Les matériaux exogènes susceptibles de contenir des germes ou des graines d'espèces végétales doivent avoir été préalablement traités** ou provenir d'une origine garantissant l'absence de germination d'espèces exotiques.
- 5- **Les déchets et déblais de chantier (hors déchets verts) seront évacués dans un centre de gestion agréé au plus tard à la fin du chantier.** Dans l'attente, les déchets seront conditionnés de manière à ne pas se disperser.
- 6- **Le feu, en-dehors des places aménagées à cet effet, est interdit par le décret de création du Parc national.**
- 7- **L'élagage sera opéré en coupe franche (usage du girobroyeur proscrit), sans arrachage et sans porter atteinte à la survie des végétaux.** Il préservera différentes hauteurs de végétation afin de conserver à la lisière son caractère naturel. L'usage du lamier est à limiter.
- 8- **Les sites sont rendus à l'état initial, y compris les places de stockage des machines et matériaux.** Le stockage des matériaux et matériels ne doit pas faire obstacle à l'écoulement par ruissellement des eaux pluviales.



Pendant le chantier

Mesures de biosécurité



Pour le personnel

- **Je porte des vêtements propres** et adaptés au terrain.
- **Je choisis des matières comme le PVC, le caoutchouc, le néoprène et le cuir.** J'évite celles qui retiennent facilement les spores et les graines (laine, Velcro®, feutre).
- **Je nettoie mes chaussures** avec le matériel prévu en cas de contact avec des espèces invasives : brosse à récurer, gants en caoutchouc, etc.
- **J'humidifie puis je brosse mon équipement** ou alors je le laisse tremper dans environ 4 cm d'eau claire pendant 10 min avant de le brosser.
- **Je vérifie et nettoie tous mes vêtements** avant de me rendre sur le site, juste avant d'y entrer et avant de le quitter. Cela inclut les poches, sacs, autres accessoires et outils (gants, cordes, contenants des outils, etc.)
- **Je nettoie et laisse mes chaussures/bottes sur place** si le chantier dure plusieurs jours afin d'éviter les transports entre les sites.
- **Je procède au nettoyage au niveau de la zone de confinement**, loin des cours d'eau et d'une zone sensible (5 mètres minimum, 30 mètres idéalement).

Pour les outils

- **J'enlève toute trace ou débris de végétaux** sur les outils.
- **J'évite d'utiliser les tondeuses, épareuses, gyrobroyeuses, débroussailleuses portables ou autoportées, etc. dans les zones envahies.** Ces outils contribuent largement à la dissémination d'espèces exotiques **rudérales***, en particulier le long des voiries.
- **J'utilise un couteau à enduire ou une brosse pour nettoyer le carter**, la tête de coupe et la lame. Je le rince et le fais sécher. Le nettoyage doit être fait par du personnel qualifié.
- **Je rince à l'eau, désinfecte à l'alcool à 70° et fais sécher les lames** (sabres, couteaux, sécateurs, etc.). À défaut, je remplace l'alcool par du vinaigre blanc. Je porte des gants de protection, que je nettoie par la suite. Pour éviter que les lames en acier ne rouillent, je les enduis d'un corps gras biodégradable.
- **Je lave à l'eau et fais sécher mes bûches, pioches, pics à rocs, brouettes**, y compris les roues et les pattes.
- **Je nettoie tous les outils avant de passer d'un site contaminé à un site préservé**, selon le protocole de chantier en vigueur.
- **Je procède au nettoyage au niveau de la zone de confinement**, loin des cours d'eau et d'une zone sensible (5 mètres de distance minimum, 30 mètres idéalement).



Rudéral

Une plante rudérale pousse spontanément dans un environnement modifié par l'homme (friches, talus, bords de routes et de rivières, etc.)



Pour aller plus loin, demander le « Guide de sensibilisation aux mesures de biosécurité - Interventions en milieu naturel ».





Pour les véhicules et les hélicoptères

- **J'inspecte et je nettoie à haute pression ou à la brosse et à l'aspirateur toute trace ou débris de végétaux** sur les : pneus, passages de roues, garde-boue, carrosseries, châssis, bas de caisse, marchepieds, bennes, remorques, pare-chocs, patins d'hélicoptère, élingues, grilles de radiateur, bâches, tapis de sol, sièges, pédales, boîtes à gants, etc.
- **Je vérifie que tous les équipements soient parfaitement propres et secs** avant de les acheminer sur le site. Cela concerne aussi bien les outils et vêtements que les véhicules, embarcations et remorques.
- **Je nettoie tous les équipements avant de passer d'un site contaminé à un site préservé**, y compris les embarcations et remorques, selon le protocole de chantier en vigueur.
- **Je procède au nettoyage au niveau de la zone de confinement**, loin des cours d'eau et d'une zone sensible (5 mètres de distance minimum, 30 mètres idéalement).
- **Je privilégie le centre de lavage** pour les engins compte tenu des volumes d'eau nécessaires.



Pour les engins

- **J'inspecte et je nettoie à haute pression ou à la brosse et à l'aspirateur toute trace ou débris de végétaux** sur les : pneus, chenilles, passages de roues, garde-boue, carrosseries, châssis, bas de caisse, marchepieds, pare-chocs, grilles de radiateur, tapis de sol, sièges, pédales, boîtes à gants, bennes, remorques, porte-chars, lames, godets, flèches, marteaux, brise-roche, stabilisateurs ainsi que sur les galets.
- **Je vérifie que tous les engins soient parfaitement propres et secs** avant de les acheminer sur le site.
- **Je bâche, si possible, les machines lourdes** pour éviter leur contamination durant le transport.
- **Je nettoie tous les engins avant de passer d'un site contaminé à un site préservé**, selon le protocole de chantier en vigueur.
- **Je procède au nettoyage dans la zone de confinement**, loin des cours d'eau et d'une zone sensible (5 mètres de distance minimum, 30 mètres idéalement).
- **Je privilégie le centre de lavage** pour les engins, compte tenu des volumes d'eau nécessaires.